J'aime ma fille.
J'aime aussi l'environnement.
Vous pouvez faire les deux. Soutenez un organisme de bienfaisance et ceux que vous aimez dans votre testament.
Découvrez comment sur volontédefaire.ca
VOLONTÉ DE FAIRE
Faites un don testamentaire à votre image

Participez au plus grand effort de notre histoire pour faire des dons testamentaires une norme sociale.

1. **Votre propre page sur Volontedefaire.ca ;**

   Les partenaires ont leur propre page sur Volontedefaire.ca sur laquelle les utilisateurs envisageant de faire un don testamentaire peuvent obtenir des conseils financiers et trouver des notaires ou avocats(es).

2. **La trousse de marketing de « Volonté de faire » ;**

   Les partenaires ont aussi accès à une trousse de marketing avec les vidéos de campagne, des publicités personnalisables, des communications prérédigées et d'autres matériels de marketing pour tirer parti de la campagne et parler aux clients des dons testamentaires.

3. **Cours gratuit de l'ACPDP sur les principes fondamentaux des dons planifiés ;**

   Les partenaires reçoivent un cours gratuit « Les principes fondamentaux des dons planifiés » à l'occasion de l'ACPDP, le principal organisme de formation sur les dons planifiés.

4. **Autres avantages liés à votre adhésion comme membres de l'ACPDP.**

   Les partenaires conseillers(ères) bénéficient de nombreux autres avantages liés à leur adhésion comme membres de l'ACPDP incluant de développement professionnel et accès à un réseau de conseillers(ères) et de professionnels des organismes de bienfaisance avec une expertise en matière de dons planifiés.

Rejoignez plus de 550 organismes de bienfaisance et conseillers(ères) partenaires.

« Volonté de faire » mise sur un regroupement d'organismes de bienfaisance et de professionnels financiers et juridiques novateurs qui s'investissent dans la campagne et utilisent leur voix pour propulser le mouvement.

Les partenaires conseillers(ères) reçoivent une formation sur la planification des dons et vous entrent en contact avec un bassin croissant de personnes qui recherchent des conseils sur les dons planifiés. De plus, vous profitez de ressources de marketing pour tirer parti de la campagne et ouvrir des conversations avec vos clients sur la philanthropie.

Pour devenir partenaire de la campagne, il vous suffit de devenir membre de l'ACPDP.

410 $/an

Si vous faites actuellement partie des membres actifs de l'ACPDP
et que vous souhaitez devenir partenaire de **«** Volonté de faire **»**, contactez-nous.

VOLONTÉ DE FAIRE[MD]

Devenez partenaire à :
www.cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire

Vous avez des questions? Communiquez avec Nancy Ho,
Gestionnaire de campagne, nho@cagp-acpdp.org.